



FÉDÉRATION NATIONALE

Mercredi 23 janvier 2008

Le droit à l'enfant ne peut être plus fort que les droits de l'enfant !

Familles de France remarque une fois de plus des confusions dans l'interprétation de l'arrêt de la Cour européenne des droits de l'homme (CEDH).

La Cour européenne des droits de l'Homme ne rend pas licite l'adoption par des personnes de même sexe.

La Cour européenne des droits de l'Homme n'impose pas à la France l'adoption d'enfants par des parents de même sexe.

Elle refuse tout argument discriminatoire qui empêcherait l'adoption monoparentale et en particulier le fait que l'adoptant se verrait refuser l'adoption parce qu'il déclarerait avoir une orientation homosexuelle.

Pour Familles de France :

L'enfant tout petit et adopté, qui commence sa vie sans ses parents génétiques, doit être confié à deux personnes qui remplacent le plus complètement ses parents, un homme père et une femme mère.

Idéalement, l'enfant pour construire son identité, sa personnalité a besoin de 2 référents parentaux de sexe différent.

L'interprétation médiatique démontre que la loi pour l'adoption monoparentale de 1966 doit être revue.

- **Familles de France respecte** les personnes ayant des orientations sexuelles vers des personnes de même sexe et peut comprendre leur fort désir d'avoir des enfants.
- **Familles de France refuse** qu'on empêche un enfant n'ayant déjà pas ses parents naturels, de devoir se priver d'une mère en lui donnant 2 pères et inversement.
- **Familles de France exige** que soit inscrit dans le Code civil la nécessité d'un référent de l'autre sexe pour toute personne monoparentale souhaitant adopter.
- **Familles de France demande** la modification de la loi sur l'adoption monoparentale.
- **Familles de France constate** que 25000 couples classiques sont en attente d'adoption ! Seront-ils prioritaires sur les mono-parents ? Concurrence ou nouvelles discriminations en perspective ?

Contact presse : Sophie MAINGUY 01.44.53.45.90.

Familles de France - Fédération Nationale reconnue d'utilité publique
Agréée d'éducation populaire - Agréée organisation nationale de consommateurs - Organisme de formation

28, place St-Georges 75009 PARIS - Tél. : 01 44 53 45 90 - Fax : 01 45 96 07 88 - 01 44 53 17 56

C.C.P. PARIS 388.62 X - N° SIRET 784411829 00012 - APE 853K

www.familles-de-france.org